

## ANNEXE DU REGLEMENT INTERIEUR

### « VIVRE A L'INTERNAT »

L'Internat du Lycée Sacré-Cœur, lieu de vie et de travail, fait partie intégrante du lycée. C'est un service qui est rendu aux familles afin de permettre à chaque jeune de pouvoir mener à bien ses études tout en se donnant le temps et les possibilités d'inventer et d'organiser la vie commune (*détente, activités, loisirs, repas*).

**La vie en collectivité, dans l'intérêt de chacun implique :**

- Le respect d'un minimum de règles pour une meilleure vie de groupe.
- Une adhésion de la part de chacun à l'esprit et au règlement de l'internat.

### ABSENCES et PONCTUALITE

Pendant la journée, les élèves suivent l'horaire de leur classe respective. A partir de 17 heures, ils sont sous le régime internat.

Pour quitter l'école en journée et regagner leur domicile pour y passer la nuit (raison personnelle, maladie, modification de l'emploi du temps...), l'accord du Conseiller Principal d'Education (Monsieur Burlot) est indispensable ; c'est lui qui avisera le Responsable de l'Internat (Monsieur Le Reun).

Pour une absence prévisible à l'internat, l'élève doit prévenir le Responsable de l'Internat ou son Conseiller d'Education internat au minimum 48h à l'avance en lui remettant l'autorisation écrite des parents ou tuteurs justifiant l'absence. L'étudiant de BTS interne justifie lui-même par écrit ses absences à l'internat.

Pour une absence régulière (ex: retour au domicile tous les mercredis). Vous pourrez faire un mot à l'année, formulaire à réclamer au Responsable de l'internat ou au Conseiller d'Education internat.

La ponctualité est de rigueur. Les horaires d'ouvertures et fermetures de l'internat doivent être respectés. Pour le bon fonctionnement de l'ensemble, tout retard doit être justifié auprès du conseiller d'éducation.

### ACCUEIL

L'internat accueille les élèves scolarisés au Lycée, garçons et filles.

Les locaux de l'internat sont réservés uniquement aux internes du dimanche soir au vendredi matin.

Toute personne étrangère à l'internat, doit être accompagnée d'un membre de l'équipe éducative.

Les élèves en formation post-bac sont admis en fonction des places disponibles et soumis au même règlement que les internes du lycée. (Avec des horaires différents)

L'internat filles est situé dans une aile du bâtiment dans l'enceinte du lycée et dans une aile du Séminaire.

L'internat garçons se situe dans les locaux du Séminaire.

L'hébergement est assuré en chambre de deux suivant les étages et les effectifs.

### ANIMATION - TEMPS LIBRES

Les jours de sortie et la soirée télévision ne sont ni une obligation, ni une nécessité, toute autre forme de soirée exceptionnelle, patinoire, match (*volley, basket, foot, etc...*) peut être proposée.

Des soirées animations extra-scolaire (*téléthon, repas de réflexion et de partage etc*) sont proposées en cours d'année aux internes.

## CHAMBRE

La chambre est un lieu de travail et de repos, chaque élève veillera à ce que :

- Les échanges se fassent à voix basse,
- Les portes soient fermées sans bruit,
- Les déplacements se fassent en silence,
- Le matériel dans la chambre ainsi que les douches et sanitaire soient respectés.

Chaque interne dispose d'une carte, une clé ou d'un badge numérique pour l'ouverture de sa chambre. A chaque sortie, quel qu'en soit le motif, même rapide, la porte doit être verrouillée. En cas de perte ou de dégradation, le responsable de l'internat doit être averti. Le remplacement de la carte ou du badge se fera par les soins de l'établissement, aux frais de l'intéressé.

Pour des raisons de sécurité les appareils électriques sont interdits (chauffage, bouilloire, cafetière, etc.).

Pour des raisons évidentes de travail, de discipline et d'organisation, tout ce qui est radio, baladeur, lecteur MP3 et tablette tactile sont tolérés, à condition d'utiliser un casque afin de ne pas gêner les voisins.

Pour l'utilisation d'un ordinateur portable, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la vérification de son utilisation uniquement pour le travail est pratiquement impossible et que cet outil, facilement dissimulable sous une couette, peut également être utilisé pour visionner des films ou pour jouer.

Les téléviseurs sont strictement interdits dans les chambres (télévision au foyer). Les déplacements entre 20h00 et 21h 30 sont réservés aux questions de travail. Après 21h 30, il n'y a plus de déplacement.

Les douches sont accessibles jusqu'à 21h20.

Les changements de chambre et éventuellement de couloir pourront se faire avec l'accord du responsable et l'autorisation du conseiller d'éducation 4 semaines après la rentrée et seront définitifs.

Pour des raisons de sécurité il est interdit d'obstruer l'oculus des portes des chambres et de déplacer le mobilier.

Pour des raisons de propreté, d'entretien, de respect des locaux, l'affichage n'est pas autorisé. Les chambres doivent être obligatoirement rangées (tous les matins avant le départ au self) pour faciliter le travail du personnel de service. Un contrôle régulier sera effectué.

Pendant les vacances scolaires ou certains week-ends, les locaux de l'internat peuvent être occupés par des groupes extérieurs au lycée. Toutes les chambres concernées sont alors impérativement vidées.

En période de stage, le jeune n'est plus considéré comme présent à l'internat (sauf demande écrite des parents) il doit donc vider sa chambre et restituer son badge au conseiller d'éducation du couloir.

Toutes dégradations seront facturées à l'élève responsable.

## COURRIER

Chaque soir, le courrier est distribué par le conseiller d'éducation du couloir. Le vendredi matin, le courrier est distribué à la cafétéria du lycée. Pour toutes correspondances, préciser la classe et le couloir de l'interne.

## DELEGUES

Chaque couloir de chambres est représenté auprès du responsable de l'internat par deux délégués.

Ils se réunissent régulièrement avec le responsable de l'internat ou le conseiller d'éducation de leur couloir.

Certains d'entre eux feront partie de la Commission de Restauration et du Bureau Des Elèves.

## DEPLACEMENT

Pour les déplacements entre l'internat du Séminaire et le lycée Sacré-Cœur, l'utilisation des trottoirs et passages pour piétons, rue de Genève, est obligatoire.

Après 17h 00, l'accès du Séminaire est exclusivement réservé aux garçons et filles qui y logent.

Après 17h 00, le parking et l'esplanade devant le bâtiment B sont réservés aux personnels.

Entre 7h30 et 17h00 les internes n'ont pas accès au séminaire sans être accompagnés par un membre de l'équipe éducative.

## ENCADREMENT

Placés sous la responsabilité du responsable de l'internat, les conseillers d'éducation assurent l'encadrement des internes suivant les horaires définis. Les élèves-surveillants participent également activement à cet encadrement dans des tâches précises et définies. Chargés de veiller au respect des règles fixées, ils sont à l'écoute des internes.

## ETUDES et SPORTS, MUSIQUE

Les internes en section Etudes et Sports ainsi qu'en section musique doivent se conformer au règlement de l'internat et aux aménagements, correspondant à leur situation, arrêtés avec leurs responsables de formation.

## HORAIRE

6h50	Lever.
7h10	Ouverture du self, petit déjeuner.
7h30	Fermeture des étages. Ils ne sont pas ouverts dans la journée.
7h40	Fermeture de l'accès au self.
8h00	Fermeture du Self.
8h10	Début des cours.
17h00 à 17h25	Goûter.
17h30	Ouverture des couloirs.
17h40 à 19h00	Etude en chambres.
18h50 à 20h30	Repas du soir et détente.
19h10	Fermeture de l'accès au self.
19h45	Fermeture du self.
19h30 à 20h00	Les garçons et les filles peuvent rejoindre leurs zones respectives.
20h00	Fermeture de la cafétéria, ouverture des internats et des foyers filles et garçons.
20h30	Tous les internes ont rejoint leurs chambres ou zone d'activité (télévision les soirs de film, foyer, plateau de basket jusqu'à 21h30 pour les garçons et filles logeant au Séminaire).
22h00	Retour impératif pour les étudiants
22h30	Extinction de lumières.

L'internat est fermé du vendredi matin 7h30 au dimanche soir 20h30. Le vendredi matin, les internes peuvent déposer leur sac dans les casiers (se munir d'un cadenas).

Sur inscription, l'accueil des internes est possible le dimanche soir à partir de 20h30 jusqu'à 22h00 dernier délai, passé cette heure, l'accueil des jeunes ne sera plus possible. Il n'y a pas de restauration.

Si un(e) interne inscrit(e) ne rentre pas, la famille est tenue de prévenir l'internat. Le dimanche soir la cour du Sacré-Cœur est strictement interdite aux internes garçons. L'interne garçon ou fille, noté présent à l'internat n'est plus autorisé à quitter le bâtiment.

### Le lundi :

7h20	Lever
7h30 à 8h15	Petit déjeuner
8h00	Fermeture de l'accès au self
8h20	Fermeture de l'internat
8h30	Début des cours

## HYGIENE

Pour des raisons d'hygiène et de correction, il est strictement interdit de cracher par terre. Des douches sont à disposition des élèves. Ils veilleront à changer de linge aussi souvent que nécessaire et à ne pas conserver leur tenue de sport après les activités qui les requièrent. La parure de lit sera lavée par la famille au minimum à chaque vacances.

## SORTIES

### Sorties habituelles

Le mercredi après-midi possibilité de sortir dans la tranche horaire de 13h à 17h, sauf avis contraire des parents.

Les élèves ayant cours jusqu'à 16 h ou 17h le mercredi après-midi pourront sortir de 16 h00 ou 17h00 à 18h45, sauf avis contraire des parents. Ils doivent se faire pointer à l'étage dès leur retour.

Le pointage des internes est effectué à 17h30 et à 18h 45 dans les étages respectifs.

Pour toutes autres activités en dehors de ces horaires vous devez remplir le formulaire d'autorisation de déplacements réguliers à retirer auprès du Responsable d'Internat. Un justificatif de présence à l'activité devra être présenté au Responsable de l'Internat ou au Conseiller d'Education au retour.

### Sorties exceptionnelles

Elles sont soumises à une demande d'autorisation écrite des parents ou tuteurs pour tous les internes et doivent être acceptées par le Responsable de l'Internat. Le fonctionnement de l'internat ne permet pas la participation aux soirées festives (*repas de classe...*), qui ne sont pas placées sous la responsabilité du Lycée Sacré-Cœur.

## TELEPHONE

Des cabines téléphoniques sont à la disposition des internes : une sur la cour du lycée, l'autre dans les locaux de l'internat garçon. Les internes ne sont pas appelés au téléphone sauf en cas d'urgence.

L'utilisation du téléphone portable doit toujours se faire dans le respect des autres : mettre sur vibreur dans l'enceinte de l'Internat, ne pas appeler ou se faire appeler pendant l'étude de 17h30 et après l'extinction des lumières (22h30).

## TRAVAIL

Le temps de travail personnel, surveillé, s'effectue en chambres ou dans de petites salles d'étude réparties dans les couloirs.

Pour les jeunes qui, signalés par un membre de l'équipe pédagogique, ont des difficultés à gérer leur travail scolaire, cette étude se fait obligatoirement en salle d'étude avec l'accompagnement du conseiller d'éducation.

Des dictionnaires sont à disposition et les conseillers d'éducation sont particulièrement attentifs à l'efficacité de ce temps. Chacun veille, par son calme et son sérieux, à respecter et favoriser le travail de l'autre.

Quelques ordinateurs sont à la disposition de jeunes pour leurs différents travaux (se munir d'une clé USB et de papier).

Le travail personnel après 22h 30 en étude peut être autorisé par le conseiller d'éducation du couloir.

## TROUSSEAU

Chaque interne est tenu d'apporter : une alèse en tissu imperméable (1,90m x 0,90m), un traversin ou oreiller, des draps et une couverture ou une couette, une paire de pantoufles, le linge nécessaire pour la semaine scolaire ainsi qu'un cadenas pour l'armoire de la chambre. Pour des raisons d'hygiène, les duvets et les sacs de couchage, sont interdits.

Les élèves ne doivent pas être en possession de sommes importantes d'argent. Il est fortement déconseillé aux internes d'apporter des objets et effets coûteux ou "griffés".

L'élève est seul responsable de ses biens personnels. En cas de vol, l'établissement ne pourra d'aucune manière être tenu pour responsable.

Des casiers sur la cour du lycée sont à la disposition des élèves et accessibles de 7h00 à 20h00 tous les jours scolaires. Ils doivent être vidés à chaque départ en vacance ou en stage. La fermeture des casiers s'effectue avec un cadenas apporté par l'élève.

## VEHICULES

Le stationnement des véhicules des élèves internes doit se faire dans l'enceinte du séminaire et il est strictement interdit de fumer et de tenir des réunions à l'intérieur de ces véhicules.

L'utilisation d'un véhicule personnel et/ou le transport de collègues engageant la responsabilité du chauffeur. Ces déplacements sont donc vivement déconseillés la journée et interdits après 17h.